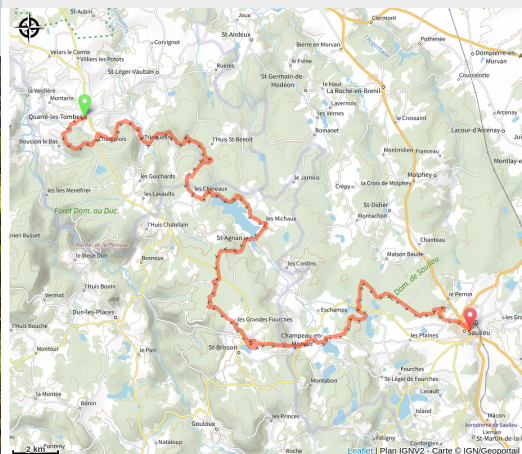


GTMC-VTT - Étape 02 - Quarré-les-Tombes > Saulieu



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)

La GTMC-VTT, de Quarré-les-Tombes à Saulieu.

Après un dernier coup d'œil sur les 112 sarcophages disposés autour de l'église de « Quarré-les-Tombes », la grande traversée évolue sur une section ponctuée d'ouvertures paysagères remarquables. Le parcours s'apparente à une bonne rando VTT ponctuée de moments forts tels que la forêt au Duc ou l'abbaye bénédictine de la Pierre qui Vire. Etangs et lacs agrémentent encore ce parcours. On longe le lac de Saint-Agnan par sa rive droite ainsi que les étangs de la Maison du Parc. La qualité des sentiers en sous-bois offre de très bonnes sensations de glisse à VTT.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 4 h 45

Longueur : 45.8 km

Dénivelé positif : 957 m

Difficulté : Niveau rouge - Difficile

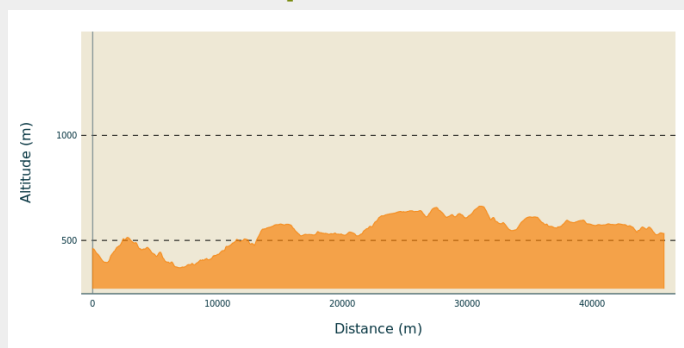
Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Quarré-les-Tombes

Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Profil altimétrique



Altitude min 370 m Altitude max 663 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

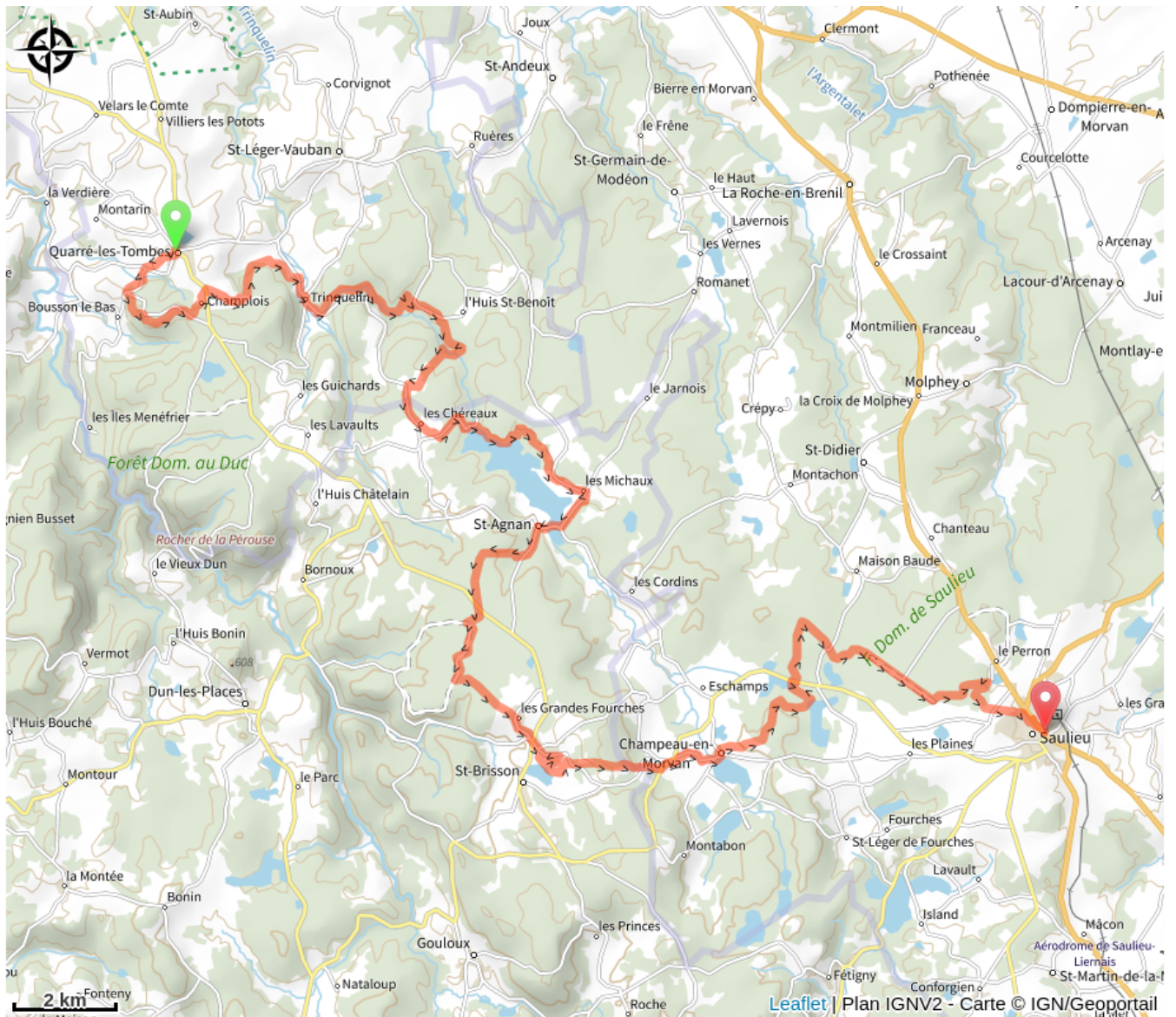
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

25 place de l'Église

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>